

SÉANCE DU 23 MARS 2015

~~~~~

Date de convocation : 16 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** DAYDE Francis, HILAIRE Christine, JOUVE André, DUFFAU Pierre, GLAZEWSKI Nathalie, MASSIBOT Michelle, UBASSY Robert, CHAMPEAU Alain, SANCHEZ DEL VALLE Rafael, MOURIER Patrick, POURRAZ Mylène, BERGERET Sylvie, BOUTEILLON Malorie , SCHELSTRAETE Virginie, SZABO Jacques, COLONGIN Michel, FORD Odile.

**Etent absente excusée :** BLANCHOIN Eliane.

Procuration de Mme BLANCHOIN Eliane à M. GROSSET Jean-Marie.

Monsieur Francis DAYDE a été nommé secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle les élections qui auront lieu dimanche et surtout avertit les membres du conseil du changement d'heure.

Le procès verbal de la séance du 26 janvier 2015 est approuvé après les rectifications suivantes :

- Mme Odile FORD souhaite que le montant de l'annuité d'emprunt pour la construction de la maison de santé soit précisé : environ 30 000 € par an.
- M. Jacques SZABO demande de revenir sur le point 4 du dernier compte-rendu concernant la demande d'exonération de la taxe de raccordement à l'assainissement.

M. Jacques SZABO remet en cause les explications de M. le Maire après enquête auprès de M. Philippe JOUVE de la Communauté de Communes. Il n'aurait jamais été question d'exonérer Mme Mylène POURRAZ de la taxe d'assainissement.

Mme Mylène POURRAZ absente lors du précédent conseil, explique les circonstances de cet incident.

Elle explique qu'une erreur a été commise par les services de la SAUR avec un mauvais relevé du fil d'eau. En conséquence, elle a subi un surcoût avec l'installation d'une pompe de relevage pour

plus de 4000 € avec les inconvénients que cela entraîne (l'entretien, consommation électrique). Si les relevés avaient été correctement faits Mme Mylène POURRAZ aurait surélevé la maison afin d'éviter ces désagréments.

Ces problèmes sont survenus bien avant les élections municipales et elle avait adressé un courrier à la communauté et à la SAUR, resté sans réponse à ce jour.

M. Philippe JOUVE en décembre 2013 avait confirmé le remboursement de la taxe de raccordement en dédommagement. Il a rassuré Mme Mylène POURRAZ, qui était mal à l'aise étant devenue conseillère municipale. M. Philippe JOUVE avait précisé que cela ne remettait pas en cause la mesure prise par la Communauté avant le transfert du service d'eau et assainissement.

M. Jacques SZABO est étonné qu'un technicien puisse prendre à sa charge un tel engagement sans en référer à son responsable.

M. le Maire précise que lors de son entretien récent avec le M. Mallet, Directeur de la SAUR, il avait suggéré une autre solution avec un encorbellement de la conduite d'eau.

Mme Mylène POURRAZ, très mécontente, a demandé un entretien avec les responsables de la SAUR et de la Communauté.

M. Pierre DUFFAU pense qu'il est nécessaire de clarifier ce dossier avec les responsables qui aujourd'hui ne sont plus au courant de l'affaire. Il précise que lui-même a reçu l'assurance de M. Philippe JOUVE que M. Patrick ADRIEN avait accordé ce dédommagement à Mme POURRAZ. Par ailleurs, il trouve inadmissible qu'une administrée soit restée sans réponse lorsqu'elle avait écrit à la Communauté et à la SAUR, alors que des promesses orales avaient été données.

Mme Mylène POURRAZ a appris depuis que deux personnes sur VALREAS avaient eu les mêmes soucis.

M. le Maire confirme que sur ce chantier, il y a eu un manque de prudence. Il propose de rencontrer le Directeur de la SAUR afin de trouver une solution à cette affaire qui dure depuis 2 ans.

### **1) Tarifs Eau et Assainissement**

M. le Maire propose d'appliquer les mêmes tarifs que la Communauté.

Soit :

Redevance pour la consommation d'eau :

- Part fixe : 7,50 euros/an
- Part variable : 0,33 euros / m3 consommé

Redevance d'assainissement collectif :

- Part fixe : 7,50 euros/an
- Part variable : 0,33 euros / m3 consommé

### Compétence assainissement collectif – Participation pour le raccordement à l'égout :

Le montant de la participation pour raccordement à l'égout est établi forfaitairement, par branchement, étant précisé qu'une grille dégressive est instaurée quand un même immeuble est concerné par plusieurs branchements.

La grille des tarifs est la suivante :

- un branchement : 500 euros
- de deux à cinq branchements : 400 euros
- Plus de cinq branchements : 300 euros.

Concernant la part de la SAUR, il n'y a pas de changement. Le contrat de la Communauté est transféré à la commune par avenant dans les mêmes conditions qu'avant le transfert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs et le contrat avec la SAUR.

### **2) Révision du Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée :**

L'organisation de la randonnée et la sauvegarde des anciens chemins sont des compétences dévolues aux Départements par la Loi de décentralisation du 22 juillet 1983. Le Code de l'environnement, dans ses articles L361-1 et L361-2, a conféré aux Départements l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La commune a délibéré le 7 mars 1997 pour adopter le réseau de randonnée sur son territoire. Par délibération du 19 décembre 1997, le Département a approuvé le PDIPR de Vaucluse. Il représente actuellement plus de 3600 km de sentiers grâce au concours, sur les 151 communes vauclusiennes, de 130 d'entre elles, dont Grillon.

Le PDIPR n'étant pas figé et évoluant dans le temps, il a été décidé, à l'issue d'une large concertation, menée entre 1999 et 2014, de créer un réseau touristique de randonnée. Ce réseau emprunte sur la commune de Grillon l'essentiel des tronçons du PDIPR et des nouveaux chemins, les plus significatifs pour la pratique de la randonnée et permettant, en outre, des liaisons intercommunales.

Le Conseil Général a décidé de finaliser la révision du PDIPR, à savoir la numérisation des données sur un système d'information géographique et de saisir officiellement les collectivités compétentes pour approbation des nouveaux plans communaux des itinéraires de randonnées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les plans intitulés « PDIPR 2015 révisé » et « Réseau Touristique de Randonnée 2015 », actualisant les itinéraires et intégrant les nouveaux tronçons du réseau touristique.

### **3) Convention Carte temps libre :**

M. Francis DAYDE explique le dispositif et propose de le reconduire pour l'année 2015.

La Carte Temps Libre a pour objet de permettre aux familles allocataires de conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, portée par des structures habilitées par la Direction Départementales de Cohésion Sociale ou dont les interventions sont reconnues localement.

Les engagements s'élèvent à 600 € pour la commune et 600 € pour la CAF.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **4) Révision du POS :**

M. le Maire donne lecture au conseil du courrier de la Préfecture incitant les communes couvertes par un POS à se doter d'un PLU. La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR a introduit le principe de caducité des POS.

Il propose donc au conseil de lancer la révision du POS et solliciter l'assistance du CAUE pour permettre la désignation d'un maître d'œuvre qui sera chargé de l'élaboration du PLU.

Le coût de cette mission s'élève à 2 450 € pour la commune, le CAUE prenant à sa charge 1 050 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer la convention avec le CAUE de Vaucluse.

### **5) Subventions aux Associations :**

Voici le tableau final des subventions attribuées pour l'année 2015 !

#### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2015**

| <b>Associations</b>              | <b>Montant</b> |
|----------------------------------|----------------|
| Centre Social AGC                | 34 921,00 €    |
| La Prévention Routière           | 100,00 €       |
| Maisons Familiales Rurales       | 100,00 €       |
| Paroisse (EDF)                   | 0,00 €         |
| Association Randolance           | 100,00 €       |
| Association Maison des Chrétiens | 100,00 €       |
| Ass° vélo club valréas           | 600,00 €       |

|                                           |                    |
|-------------------------------------------|--------------------|
| ASDP foot-ball GRILLON GRIGNAN            | 5 000,00 €         |
| Association Anciens combattants           | 300,00 €           |
| Association Arasbesques                   | 2 600,00 €         |
| Ass. Les pétanqueurs grillonnais          | 650,00 €           |
| Amicale des pompiers                      | 100,00 €           |
| Association Minuscules                    | 1 900,00 €         |
| Association Comité jumelage               | 1 400,00 €         |
| Amicale Personnel                         | 4 100,00 €         |
| association les Grillons d'automne        | 1 800,00 €         |
| Association Majuscules                    | 4 900,00 €         |
| Ass Majuscules CLAE                       | 18 000,00 €        |
| Association chasse                        | 200,00 €           |
| Folivres                                  | 100,00 €           |
| Les musicales de Grillon                  | 2 500,00 €         |
| ANACR 26                                  | 100,00 €           |
| Patrimoine                                | 100,00 €           |
| Les Jubil'asons                           | 200,00 €           |
| Les Grillons chantant                     | 300,00 €           |
| ANACR 26                                  | 100,00 €           |
| SEA syndicat exploitants agricoles        | 100,00 €           |
| Boutiques Alimentaires et Sociales        | 300,00 €           |
| GRILLON, Ados                             | 0,00 €             |
| Prof à l'énergie positive                 | 0,00 €             |
| NUITS de l'Enclave                        | 1 500,00 €         |
| L'Equipage Théâtre                        | 100,00 €           |
| Restaurants du Cœur Vaucluse              | 300,00 €           |
| Jeunes sapeurs de l'Enclave               | 100,00 €           |
| La vie en Boutis                          | 100,00 €           |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b> | <b>82 671,00 €</b> |

M. DAYDE Francis informe que les commissions ont examiné les demandes de subvention le 19 mars dernier.

Il précise pour les membres du Conseil :

Le budget du CCAS ne sera pas abondé au regard des excédents des années antérieures (9 371,21 €).

Le budget des subventions notifiées est de 4 930,75 €.

La convention de services avec le Centre social AGC ne sera que de 34 921 € pour cette année.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence « Petite Enfance » est du ressort de la CCEPPG. Toute la partie concernant les enfants de 3 à 12 ans dépendra de la Communauté, la Mairie gardant à sa charge la part des « Ados » de plus de 12 ans. Les 1208 heures du Point Infos ont été réparties pour moitié à la CCEPPG et à la Commune. Enfin et à titre d'information, le coût horaire est passé à 16 € en 2015.

Il donne lecture de la convention de services entre la commune de GRILLON et le Centre Social AGC. Celle-ci est ensuite adoptée

à l'unanimité avec le calendrier d'ouverture du Point Infos reconduit.

La subvention pour le CLAE de Majuscules, suffisant en 2014, reste au même niveau, soit 18 000 €.

La crèche ne recevra plus de subvention municipale mais touchera celle de la Communauté. Attention : l'allocation de reversion de la communauté versée à la mairie sera amputée du coût restant à notre charge après la reversion de la CAF.

Cette année, le montant après l'examen des commissions des subventions locales est de 26 620 €. Francis DAYDE explique les différences entre les montants demandés par les associations et les sommes allouées par les commissions :

- Arabesques : sur les 2 600 € demandés, les commissions ont attribué 2 200 €, compte tenu des bons résultats des deux dernières années. L'association présente des excédents dont un de 6000 € en 2014. M. Francis DAYDE fait remarquer que d'une part l'association après un passage difficile a redressé ses finances et que sur le budget prévisionnel, ce sont surtout les charges de personnel qui augmentent de 2 000 €. Une explication est demandée à M. Jacques SZABO. Il reconnaît l'imperfection du dossier de demande et justifie la subvention de 2 600 € qui permettrait l'acquisition de matériel pour cette année.

M. Jacques SZABO explique qu'il s'agit de matériel pour les cours de dessin qui ont été scindés en deux pour séparer les adultes des enfants en surnombre.

M. le Maire souhaiterait avoir le chiffrage du renouvellement du matériel.

M. Jacques SZABO explique que l'Assemblée Générale aura lieu jeudi soir pour affiner ces éléments.

Les 2 600 € sont accordés.

- Comité de Jumelage : 1400 € ont été attribués sur les 1940 € demandés. Le Comité, pour équilibrer le budget, a augmenté le pris des cours de grecs.

- 3<sup>ème</sup> Ages : sur 2000 € demandés, 1800 € sont accordés à la demande du Président.

- Jeunes pompiers : sur 500 € demandés, 100 € sont accordés car l'association ne compte qu'un seul jeune grillonnais.

- Conservatoire des métiers : l'association de M. VOLLANT demande 5000 € pour les travaux sur l'ancienne usine Gerflor. Or, celle-ci est située en zone rouge du PPRi et aucun permis de construire n'a été déposé avec la prise en compte de l'accessibilité au public.

Mme Odile FORD pense qu'il ne faut qu'une déclaration et non un permis de construire.

M. le Maire répond que le dossier est le même. Aujourd'hui une demande a été déposée pour les façades mais non pour l'intérieur

il s'agit d'un ERP soumis à permis de construire avec la vérification de la sécurité par les pompiers.

Mme Odile FORD demande que l'on compare avec l'entreprise GERFLOR.

M. le Maire précise que GEERFLOR est existant déjà avant le PPRi. Pour le musée, c'est un changement de destination avec création d'un ERP postérieur à l'instauration du PPRi.

M. Francis DAYDE explique que malgré le travail accompli, le projet risque de ne pas aboutir. La demande de subvention a donc été refusée.

- L'Amicale du Personnel propose cette année d'organiser une soirée d'animation pour la fête de la musique le 20 juin 2015.

M. le Maire explique qu'en seconde partie de soirée, un orchestre de BEDARRIDES donnera une représentation des musiques de CABREL.

En première partie, des petits orchestres bénévoles ou des chorales adultes ou d'enfants seront les bienvenus.

L'orchestre se charge du son et de la lumière. L'Amicale tiendra la buvette.

M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE trouve l'idée bonne puisque cela fait plusieurs années qu'il n'y plus rien à l'occasion de la fête de la Musique et que cela était bien dommage.

M. Jacques SZABO q'inquiète de la concurrence pour les bars.

M. le Maire précise qu'il est prévu que l'amicale les contacte.

Mme Christine HILAIRE rappelle que l'association des ados l'avait organisée une année.

La subvention est portée à 4100 € pour cette année.

- L'association Grillon.Ados ne s'est pas manifestée après une année sans activité alors qu'une subvention de 1000 € lui avait été attribuée en 2014. Aucune subvention pour 2015. Le devenir de l'association se pose.

- Le Festival des Nuits de l'Enclave produira deux spectacles cette année sur Grillon. Il s'agit de « Bon appétit » et des « Misérables » respectivement les 17 et 25 juillet. M. Francis DAYDE propose de signer la convention avec le Festival pour l'organisation des spectacles grillonnais. Le Conseil donne son aval à M. le Maire pour signer, à l'unanimité.

- André JOUVE informe le Conseil qu'un concert dans le cadre des « Musicales » sera donné à l'église le 14 juillet.

- Michèle MASSIBOT rappelle que le loto traditionnel de l'Association Familiale aura lieu le 13 juillet.

- La demande de la « Drome Provençales » est refusée car la compétence tourisme dépend de la Communauté des Communes. Ce sera à celle-ci de lui donner une subvention.

- Concernant la demande du CLIC du Vaucluse présentée après la tenue de la commission, Mme Sylvie BERGERET intervient et demande qu'une somme soit allouée car cette association est très efficace en agissant auprès des personnes âgées en difficulté. Elle est complémentaire du travail des assistantes sociales et très utile pour répondre à des situations particulièrement difficiles.

M. DAYDE Francis précise que cette association a travaillé avec la mairie dernièrement et elle semble très utile comme relais entre les organismes officiels (CCAS et EHPAD...) et les publics en difficulté notamment les personnes âgées. Cette demande sera revue lors du prochain conseil.

## **6) Questions Diverses :**

- Restauration tableau Sainte Agathe : Le Conseil Général a notifié une subvention de 6 200 €.

- WC publics : Les travaux des WC sont prévus semaine 16.

- Maison de Santé : le permis a été accordé.

- Travaux de la Magnanerie : M. le Maire explique que la commission d'accessibilité a validé le permis de construire.

Par ailleurs, M. le Maire a profité de la rencontre pour demander des informations pour l'implantation de la pharmacie à Vival. Les locaux étant fermés depuis plus de 6 mois, elle devient une création, avec une déclaration préalable ou un permis de construire. Aujourd'hui aucune demande n'a été déposée. Le local est en zone rouge du PPRi, donc inondable.

M. Robert UBASSY a entendu que le déménagement était prévu au mois d'août.

M. le Maire précise que la commission l'a informé qu'en cas de travaux sans autorisation, il devra faire arrêter les travaux immédiatement.

- Acquisition du terrain au Cimetière : M. le Maire informe que le propriétaire prévoit de régler sa succession. La commune doit donc acquérir le terrain pour agrandir le cimetière rapidement. Le bornage est prévu le 7 avril.

- Communauté de Communes (C.C.E.P.P.G.) : une personne vient d'être recrutée pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

- Les travaux de peinture se poursuivent dans la salle des adjoints et les WC de la mairie.

Mme Odile FORD demande la destination de l'ancienne salle des mariages.

M. le Maire répond que rien n'est prévu pour l'instant. Cette salle est sombre et très humide.

- M. Francis DAYDE informe qu'une commission travaille depuis janvier sur les illuminations de Noël pour le village. Le budget approche les 12 000 €.



Concernant la Foire, plus de 30 exposants sont déjà inscrits. Le vide grenier se tiendra sur le tour du Vialle et la partie foire avec ses exposants sur l'avenue du Comtat, la route de VALREAS et la route de GRIGNAN.

M. Robert UBASSY préparera la paëlla du samedi soir.

- M. Pierre DUFFAU rappelle que la commission des finances aura lieu le 7 avril.

- Mme Christine HILAIRE rappelle que la sortie du bulletin est prévue le 15 avril. Les informations doivent parvenir en mairie avant le 8 avril.

- Mme Michèle MASSIBOT informe qu'un rassemblement de chorale se produira à la Maison Milon le 21 juin à 15 h.

- Mme Mylène POURRAZ propose de faire une simulation de vote avec les CM 2.

M. Francis DAYDE suggère de voir cela avec la Directrice de l'école.

- Mme Odile FORD demande quand seront remplacés les poteaux abîmés sur la Place et s'inquiète de l'état des marches de l'Eglise.

M. le Maire répond que pour les potelets, l'affaire est entre les mains de l'assurance et pour les marches, elles sont ingélives : c'est-à-dire qu'elles se lavent toutes seules avec la pluie.

- Mme Sylvie BERGERET évoque les problèmes de feux.

M. le Maire précise qu'il vient de recevoir la dernière réglementation en la matière.

Il est donc interdit de brûler en zone urbaine et autorisé de brûler en zone agricoles mais uniquement pour les agriculteurs et ceci sous certaines conditions.

- M. André JOUVE informe que la commission des travaux aura lieu le 30 mars à 20 h.

- Mme Odile FORD signale un problème d'éclairage à la Maison Milon.

M. le Maire informe qu'un projet est en cours à la Communauté pour rénover l'espace Colongin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie SCHELSTRAETE

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET